DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement d'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2025	037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 14 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq
DATE D'AFFICHAGE 26 mars 2025	Le vingt mars à 20 heures 30,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 18 VOTANTS : 24	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire. **Etaient présents :** M. PICHON Jean–Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M.GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – M. REYNAUD Max – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. FAUCHÉ Fabien – Mme COLLIN Monique – M. CHAMPION Patrick – Mme HEMON Alexandra. **Absent(e)s représenté(e)s** : Mme CAZADE-SAADA Claire – Mme MOAL Sylvie – Mme BONNASSEAU Patricia – M. GOFF Jullian – M. TISCHENBACH Thierry – M. DORIZON Maurice. **Absent(e)s non représenté(e)s** : Mme LEROMAIN Nadège – Mme BILIEN Carine – Mme SCACCHI Anne. Monsieur FAUCHÉ Fabien a été désigné secrétaire de séance.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES 2025/2026 ET SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE TIERS PAYANT AVEC L'AGENCE IMAGINE R

Madame MOUNOURY Aurélie, rapporteur, informe le Conseil Municipal que depuis plus de dix ans, la commune participe financièrement aux frais de transport des jeunes collégiens, lycéens et étudiants jusqu'à leur 23ème anniversaire et depuis 2020, jusqu'au 25ème anniversaire, à raison de 50 € de subventionnement par année scolaire par jeune Buxéen.

Il est proposé de reconduire cette participation financière pour l'année scolaire 2025/2026.

En vue de faciliter et diminuer les opérations comptables liées au versement de ces subventions, la commune souscrit aux contrats tiers payant avec l'agence Imagine R, consistant à régler directement et mensuellement à l'organisme la participation communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2025,

Vu les contrats tiers payant Scolaire et Etudiant 2025/2026 proposés par l'Agence Imagine R,

Après avis favorable de la Commission Animation du Territoire du 14 mars 2025,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame MOUNOURY,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Publié le : 06/06/2025 09:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/31864

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

ADOPTE une participation financière annuelle fixe à 50 € des charges de transport réglées par les collégiens, lycéens et étudiants Buxéens de moins de 26 ans pour l'année scolaire 2025/2026,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un contrat Tiers payant imagine R Scolaire et un contrat Tiers Payant Imagine R Étudiant avec le Imagine R Comutitres S.A.S., gestionnaire du titre de transport Imagine R.

Le Maire,

Jean-Marc PICHON



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20250320-DEL2025-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Publié le : 06/06/2025 09:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/31864